

Équipement pour la pratique florale

Cycle de formation 2022-2023

Les apprentis inscrits en première CAP Fleuriste année doivent s'équiper en vue des séances de pratique florale mises en place par l'UFA. Une mallette professionnelle comportant un équipement minimum est demandée, soit :

- 1 agrafeuse ;
- 10 bâtons de colle ;
- 1 boîte d'agrafes ;
- 1 bobine de raphia synthétique ;
- 1 caisse à outils ;
- 1 chiffon ;
- 1 cisaille coupe-tout 19 cm ;
- 1 ciseaux 21 cm ;
- 1 colle florale en tube (50 ml) ;
- 2 couteaux ;
- 1 lustrant plantes (750 ml) ;
- 1 pince coupante ;
- 1 pistolet à colle 80 watts ;
- 1 rouleaux de Permacel - vert mousse ;
(adhésif plastifié 15 mm x 33 m)
- 1 rouleau floral tape vert ;
- 1 sécateur.

Il faut prévoir en outre :

- un classeur souple avec pochettes transparentes A4 ;
- tout le matériel d'écriture de base (crayon, stylo, surligneur, règle, gomme...)

Cet équipement minimal est une nécessité pour tout professionnel débutant et restera naturellement la propriété de son acquéreur.

Bulletin à remettre au bureau de Vie scolaire

Une mallette d'outils complète est obligatoire pour participer à toute séance de pratique professionnelle.

En cas de matériel incomplet, après information auprès de son employeur, l'apprenti(e) retournera en entreprise.

Je soussigné, (Nom et Prénom)
représentant légal de (Nom et prénom de l'apprenti(e))
autorise ses déplacements entre le domicile et l'UFA avec sa mallette d'outils professionnels.

Signature de l'apprenti(e) majeur(e)
ou de son représentant légal

Visa du responsable en entreprise